

Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2014 – 10, juin 2014
www.ftu.be/ep

Des compétences numériques à la littératie numérique

Quels enjeux derrière l'évolution de ces concepts ?

Pour atteindre l'objectif d'inclusion numérique de tous les citoyens, il est indispensable, au-delà de la question de l'accès aux technologies numériques, que chacun d'entre eux puisse acquérir un éventail de compétences et de connaissances numériques afin de participer de manière effective à toutes les dimensions de la société actuelle. Bien que la Commission Européenne ait longtemps privilégié le terme de compétence numérique au singulier pour décrire cet éventail de savoirs et savoir-faire nécessaires pour développer son « pouvoir d'agir » dans la société actuelle, un glissement s'est toutefois opéré ces dernières années ; ce terme se confond donc désormais avec le terme de « littératie numérique ». Que signifie cette évolution et quelles en sont les conséquences sur la définition des publics visés par les actions en faveur de l'inclusion numérique ? C'est à ces deux questions que cette note s'attache à répondre.

VERS UNE DÉFINITION PLUS ENGLOBANTE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

En 2005, l'OCDE définissait cet ensemble de compétences et connaissances spécifiques comme la « littératie numérique »¹ : celle-ci consiste en « l'aptitude à comprendre et à utiliser le numérique dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses compétences et capacités » (OCDE, 2000).

¹ Dans ce document, nous utilisons l'expression « littératie numérique » comme traduction de l'anglais « digital literacy » et du néerlandais « digitale geletterdheid ». Bien que le mot « littératie » soit un anglicisme, il a été adopté par un organisme officiel français, le Conseil national du numérique, dans son rapport *Citoyens d'une société numérique. Accès, littératie, médiations, pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion*, La Documentation française, Collection des rapports officiels, Paris, novembre 2013.

En 2006, la Commission européenne publiait, de son côté, un cadre de référence sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Commission européenne, 2006).

La compétence numérique figure parmi les huit compétences clés identifiées. Celle-ci est définie de manière suivante : « *La compétence numérique implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information au travail, dans les loisirs et dans la communication. La condition préalable est la maîtrise des TIC : l'utilisation de l'ordinateur pour obtenir, évaluer, stocker, produire, présenter et échanger des informations, et pour communiquer et participer via l'internet à des réseaux de collaboration.* »

Bien qu'à cette époque, la Commission européenne parle de « compétence numérique » plutôt que de « littératie numérique », on constate néanmoins une similitude avec la définition proposée par l'OCDE concernant l'importance de l'utilisation des technologies numériques pour développer « son pouvoir d'agir » (*empowerment*) dans les différents domaines de la société. Par ailleurs, même si la notion de « compétence numérique » est utilisée au singulier dans le jargon de la Commission européenne, celle-ci implique l'acquisition à la fois de connaissances, de compétences et d'attitudes au pluriel. De fait, celle-ci requiert :

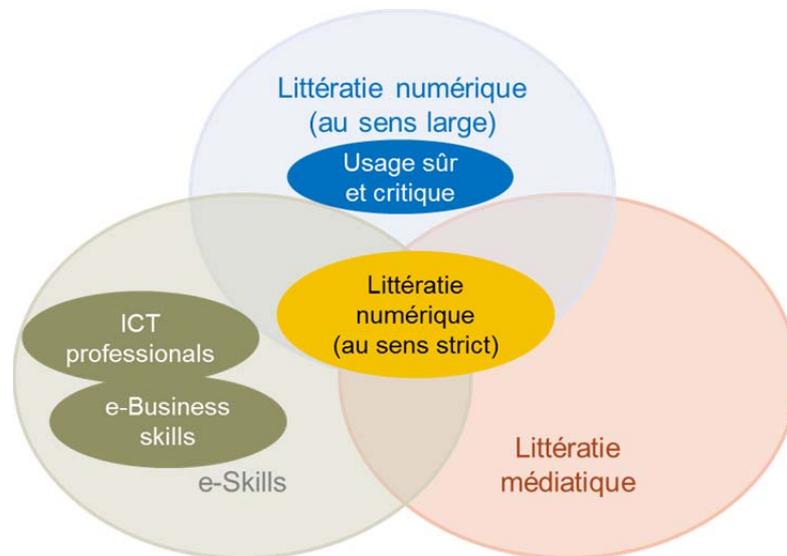
- d'abord une bonne compréhension et connaissance de la nature, du rôle et des possibilités des technologies numériques dans la vie de tous les jours, dans la vie privée, en société et au travail ;
- ensuite des compétences liées à l'aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information numérique et à l'utiliser de manière critique et systématique, en évaluant sa pertinence et en différenciant l'information réelle de l'information virtuelle tout en identifiant les liens. Un individu devrait avoir l'aptitude à utiliser des techniques pour produire, présenter ou comprendre une information complexe et l'aptitude à accéder aux services sur internet, à les rechercher et à les utiliser ;
- enfin une attitude critique et réfléchie envers l'information disponible et une utilisation responsable des outils et applications numériques.

Sur base de cette définition, il apparaît déjà à l'époque que la notion de « compétence numérique » est donc une notion assez large englobant bien plus que les compétences instrumentales de base nécessaires à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Dans un document récent (Commission européenne, 2011), la Commission européenne prolonge sa réflexion dans ce sens en indiquant que la « compétence numérique » est liée à d'autres notions similaires, comme l'alphabétisation numérique, les *e-Skills* et l'éducation aux médias. Dans cette perspective, la compétence numérique doit être considérée comme la littératie numérique au sens large du terme. Elle englobe à la fois les compétences TIC des professionnels et des usagers au sens étroit du terme – inclus sous le terme générique de *e-Skills*², et la partie numérique de l'éducation aux médias. Bien que la notion d'alphabétisation numérique soit souvent utilisée comme synonyme des compétences TIC opérationnelles de base, la littérature scientifique en donne une définition plus large : « *l'alphabétisation numérique englobe une série d'attitudes, de connaissances et de compétences qui permettent de s'emparer et de communiquer les informations et le savoir de manière effective dans une variété de médias et de formats* » (Glister, 1997). Autrement dit, elle constitue l'habilité à comprendre et à utiliser les informations issues de sources numériques variées. Elle est dès lors considérée par l'auteur comme l'alphabétisation de l'âge numérique.

² Pour une définition détaillée donnée par la Commission européenne des différentes composantes des *eskills*, nous renvoyons le lecteur à *E-Skills for Europe: Towards 2010 and Beyond*: http://eskills.cedefop.europa.eu/download/synthesis_report_esf_2004.pdf

Si le terme de « compétence numérique » est encore utilisé dans le jargon européen récent, un glissement s'est toutefois opéré ces dernières années ; ce terme se confond donc désormais avec le terme de « littératie numérique » (voir représentation graphique ci-dessous).



LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA LITTÉRATIE NUMÉRIQUE

Si les analyses de la Commission européenne portant sur les *eSkills* sont longtemps restées centrées sur une définition relativement limitée de la notion de compétence, l'élaboration d'un cadre conceptuel détaillé de cette notion ces dernières années a donc permis d'en développer une approche plus large. Dans ce cadre, différents aspects de cette compétence ou alphabétisation sont aujourd'hui clairement identifiés. Le cadre conceptuel européen actuel est structuré autour de deux dimensions principales : les facteurs environnementaux d'une part, et les compétences individuelles de l'autre.

Les facteurs environnementaux font référence à la disponibilité des TIC et donc à leur accès, dans la mesure où ces aspects sont des conditions préalables nécessaires à leur utilisation effective. Par TIC, il est entendu les ordinateurs fixes et portables, les smartphones, tablettes ou autres technologies numériques permettant une connexion à internet.

Les compétences individuelles incluent :

- les compétences instrumentales de base nécessaires pour manipuler de manière fonctionnelle les équipements et les interfaces numériques. Ces compétences incluent les compétences de base non seulement pour utiliser un ordinateur et internet, mais aussi les autres équipements numériques plus récemment apparus sur le marché, lesquels permettent une connexion internet, comme les smartphones, les tablettes, les télévisions numériques, etc. ;
- les compétences numériques avancées nécessaires pour utiliser les TIC de manière active dans les domaines liés à l'éducation et à la formation – y compris dans ses contextes informels – la vie professionnelle, la communication, la participation à la société, les loisirs et les réseaux sociaux ;
- les attitudes personnelles nécessaires pour développer une utilisation à la fois critique, responsable, créative et productive de ces technologies numériques. Les compétences critiques impliquent non seulement la capacité de développer un usage critique des contenus numériques (évaluation la crédibilité des informations virtuelles et des individus rencontrés en ligne), mais

aussi la capacité de développer une compréhension des valeurs véhiculées par les systèmes numériques afin de pouvoir porter un regard critique sur la société de l'information. Les compétences créatives et productives s'appuient notamment sur la compréhension minimale de la science au cœur du numérique – l'informatique. Il s'agit d'acquérir un socle des connaissances indispensables pour comprendre le monde numérique qui nous entoure, mais aussi de rendre chacun capable s'il le désire de pouvoir développer ses propres programmes, modifier les programmes qu'il utilise, au minimum comprendre et maîtriser ses interactions avec les systèmes informatiques qu'il rencontre.

Il apparaît dès lors bien que la littératie numérique implique la conjugaison étroite de plusieurs types de compétences. Les compétences instrumentales et fonctionnelles ne peuvent être dissociées d'une compréhension critique des changements sociétaux à l'œuvre à l'heure du numérique.

Sans cette littératie numérique, la personne est donc confrontée à un véritable handicap cognitif. Celui-ci peut se révéler aussi violent que l'analphabétisme dans la mesure où il affaiblit fortement son « pouvoir d'agir » dans les différents domaines de la société actuelle. Ainsi, l'objectif de la littératie numérique est bien de permettre l'accès à une véritable **culture numérique**. Celle-ci doit conduire, selon les termes de l'Académie des sciences en France (2013) de « *donner à tous les citoyens les clés du monde du futur, qui sera encore bien plus numérique que ne l'est le monde actuel, afin qu'ils le comprennent et puissent participer en conscience à ses choix et à son évolution plutôt que de le subir en se contentant de consommer ce qui est fait et décidé ailleurs.* »

L'ENJEU DE CETTE EVOLUTION : L'ÉLARGISSEMENT DES PUBLICS CIBLES DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

La requalification de la fracture numérique en terme d'inclusion numérique implique que les enjeux du numérique dépassent à la fois ceux du simple accès et de l'utilisation élémentaire des outils numériques ; ils concernent plus largement la capacité à maîtriser les TIC en vue d'améliorer sa qualité de vie et sa participation aux différentes sphères de la société. Autrement dit, l'inclusion numérique n'est rien d'autre que l'inclusion sociale au sens où celle-ci implique la capacité effective à exercer son rôle de citoyen actif et autonome dans une société où le numérique joue un rôle essentiel.

Dès lors que l'enjeu de l'inclusion numérique n'est pas tant de pouvoir simplement utiliser les TIC que d'avoir la capacité de bénéficier des opportunités liées à leurs usages, les publics potentiellement concernés par les actions d'e-inclusion sont plus larges que les personnes à faible revenu ou isolées socialement.

En schématisant quelque peu, ces publics peuvent être regroupés en trois grands ensembles, non disjoints et en interaction les uns avec les autres.³

Le premier ensemble regroupe les populations traditionnellement concernées par les politiques de lutte contre la fracture numérique, à savoir les personnes les plus éloignées de la sphère professionnelle, les plus isolées d'un point de vue social et culturel ainsi que ceux vivant dans des conditions de précarité et de marginalité : sans abris, chômeurs longue durée, migrants pauvres, personnes en situation de handicap, analphabètes, jeunes dans la rue par exemple. Le travail d'accompagnement aux usages du numérique mené de longue date par les associations en charge de ces publics a montré que ces technologies pouvaient être un vecteur de reconquête de l'estime de

³ Cette catégorisation des publics concernés par les politiques d'inclusion numérique est issue d'un document publié suite à un groupe de travail sur l'inclusion numérique organisé par le Conseil National du Numérique en France, *Des fractures numériques à l'inclusion numérique*, 26 mars 2013, disponible à l'adresse www.cnumerique.fr

soi, et de reconstruction de leur identité à condition cependant d'être intégré dans des dispositifs plus larges de réinsertion sociale – notamment l'aide à la recherche de logement ou d'emploi.



Le second ensemble regroupe des personnes qui appartiennent à des catégories potentiellement fragiles, comme les familles monoparentales ou les salariés peu qualifiés, susceptibles de glisser vers le premier cercle. Mais ce groupe est aussi composé d'individus, qui tout en appartenant à une catégorie sociale globalement intégrée, peuvent souffrir de leur confrontation au numérique et le vivre comme un facteur de marginalisation – par exemple certaines personnes âgées, femmes au foyer, jeunes partiellement éloignés du numérique. Les besoins de ces publics sont plus difficiles à prendre en compte dans la mesure où il s'agit d'individus et non de catégories homogènes, qui n'expriment pas nécessairement leurs difficultés.

Le troisième ensemble regroupe des catégories de population qui sont intégrées sur le plan socioprofessionnel et culturel. Tout en ayant accès aux outils numériques et tout en maîtrisant leurs usages élémentaires, ils ne parviennent néanmoins pas à tirer pleinement profit des bénéfices de ces usages en termes d'amélioration de leurs pratiques professionnelles et de pouvoir d'agir dans la société. Leur manque de compréhension du fonctionnement des outils numériques entrave leur capacité d'innovation et de création ; ils ne savent pas mobiliser les TIC au service de leurs projets professionnels et/ou personnels. On inclut ici l'ensemble des intermédiaires – professionnels de l'enseignement et de la formation, travailleurs sociaux, acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'éducation permanente – qui endossent le rôle de médiateurs et portent des actions à destination de nombreux publics destinataires des politiques traditionnelles de lutte contre la fracture numérique. Ces intermédiaires sont souvent eux-mêmes mal informés par rapport aux opportunités du numérique pour l'amélioration de leur métier ainsi que peu formés à l'accompagnement de leurs publics dans les usages du numérique. Par ailleurs, on peut même inclure dans cette catégorie certains décideurs et autres cadres intermédiaires au sein des entreprises ou des pouvoirs publics, qui ne sont pas en situation de tirer parti du numérique de manière optimale au bénéfice de leur institutions.

Périne BROTCORNE

BIBLIOGRAPHIE

- Brotcorne P. et Valenduc G. avec la collaboration J. Dekelver et L. Van Hoecke (2013), *Propositions pour un plan national e-inclusion horizon 2020* (mise à jour de l'étude « Préparation de la deuxième phase du plan national de lutte contre la fracture numérique 2011-2015 »), SPP Intégration sociale, Bruxelles.
- Commission européenne, *Monitoring digital competencies*, 2011, disponible sur le site <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/enhancing-digital-literacy-skills-and-inclusion-analysis-and-data>
- Glistler P. (1997), *Digital literacy*, New York NY: Wiley.
- *L'enseignement de l'informatique en France : Il est urgent de ne plus attendre*, 2013, disponible sur le site : http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/rads_0513.pdf
- *Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Un cadre de référence européen*, annexe de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006 – JO L 394.
- OCDE, *La littératie à l'ère de l'information*, 2000, document disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/Éducation/etudes/pays/39438013.pdf>

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles